

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNE de VEXIN-SUR EPTÉ COMMUNE DÉLÉGUÉE de PANILLEUSE

Enquête publique sur le projet du Plan Local d'Urbanisme (PLU) avant approbation par le conseil municipal

Par arrêté n° 2019/05, en date du 18 juillet 2019, le maire de Vexin-sur-Epte a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de PLU de la commune déléguée de Panilleuse.

À cet effet, monsieur Jean-Pierre Adam retraité de la Police Nationale, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur en date du 25 juin 2019 par madame la Présidente du Tribunal Administratif de Rouen.

L'enquête se déroulera en mairie déléguée de Panilleuse du lundi 2 septembre 2019 au mercredi 2 octobre 2019 inclus, soit une durée de 31 jours pleins et consécutifs.

Le commissaire enquêteur siègera en mairie déléguée de Panilleuse pour se tenir à disposition du public et recevoir des observations les jours et heures suivants :

- Vendredi 6 septembre 2019 de 16 h à 19 h ;
- Samedi 14 septembre 2019 de 9 h à 12 h ;
- Vendredi 20 septembre 2019 de 16 h à 19 h ;
- Mardi 1er octobre 2019 de 16 h à 19 h.

L'enquête publique sera close le mercredi 2 octobre 2019.

Pendant la durée de l'enquête, les pièces des dossiers seront consultables aux heures d'ouverture de la mairie déléguée de Panilleuse place saint Jean Panilleuse 27510 Vexin-sur-Epte et sur le site internet de la commune : www.vexin-sur-epte.fr

Le dossier de l'enquête publique pourra également être consulté sur un poste informatique à la mairie déléguée de Panilleuse aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie déléguée (le mardi de 16h à 19h).

Le projet n'a pas fait l'objet d'un avis de l'autorité environnementale.

Les observations du public pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé à la mairie déléguée de Panilleuse qui sera ouvert par madame le maire déléguée et clos par le commissaire enquêteur. Ces observations pourront également être adressées par courrier postale au commissaire enquêteur à la mairie déléguée de Panilleuse (place saint Jean – Panilleuse 27 510 Vexin-sur-Epte).

Le public aura également la possibilité de transmettre ses observations et propositions par voie électronique à l'adresse suivante : plu@vexin-sur-epte.fr

Par ailleurs, à la suite de l'enquête publique, le PLU éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera approuvé par délibération du conseil municipal.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie déléguée de Panilleuse et sur le site internet : www.vexin-sur-epte.fr pendant un an.

Le Maire

Michel JOUYET